

22 fév 2018 -15:06

Appartient à [Conseil des ministres du 22 février 2018](#)

Prolongation du marché public concernant la production et la distribution des permis de conduire

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation du marché public concernant la production et la distribution des permis de conduire.

Le [Conseil des ministres du 2 février 2018](#) a retiré la décision d'attribution du 1er décembre 2017. Afin de garantir la continuité de la production et de la distribution des permis de conduire à partir du 1er mars 2018, le contrat actuel est prolongé pour une durée de douze mois. En effet, il n'est pas possible de conclure un nouveau contrat compte tenu de la période de 'standstill' qui doit être respectée suite à la réévaluation des offres reçues. Le contrat peut être résilié à tout moment moyennant un préavis de quatre mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be